

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020

Etaient présents : **Jean-Yves SIGAUD, Nicole PEIX, Alette de WYNDT, Sandrine DEBELS, Marie Josèphe AYASSE, Olivier ROSSIT, Vincent GASPARD DOS SANTOS, Jean-François PIZZABALLA, Pauline BAYLE, Christian BRUNEL, Gérard VASCHALDE.**

Secrétaire de séance : **Pauline BAYLE.**

Pouvoir :

Approbation à l'unanimité par les conseillers municipaux du précédent mandat, du compte rendu du conseil municipal du 25/05/2020.

Délibération n° 1 : DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences suivant l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui lui permet de favoriser une meilleure administration communale pour la durée du mandat.

Certaines délégations ont été consenties et le conseil à l'unanimité a accepté cette délibération.

Délibération n° 2 : INDEMNITES DES ELUS – ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Les indemnités du Maire et des adjoints sont fixées au vu de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales.

Population (327 habitants)

Taux maximum de l'indice brut : 1027 - indice majoré 830

Communes de moins de 500 habitants :

Indemnité maximum allouée au Maire 25,5%

Indemnité maximum allouée aux adjoints : 9,9%

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, le montant des indemnités des fonctions de Maire comme la législation le prévoit, au taux de 19% et pour les fonctions d'adjoint au taux de 5%.

Délibération n° 3 : ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres.

Cette élection a eu lieu à bulletin secret pour 11 voix pour les candidats qui se sont présentés.

Membres titulaires : Jean-Yves SIGAUD – Gérard VASCHALDE et Olivier ROSSIT

Membres suppléants : Marie-Josèphe AYASSE – Pauline BAYLE et Christian BRUNEL.

Délibération n° 4 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA-MUNICIPALES

Pour le bon fonctionnement du conseil municipal, il est créé en début de mandat un certain nombre de commissions municipales et extra-municipales.

Elles ont été constituées de la manière suivante :

COMMISSIONS MUNICIPALES	MEMBRES
Action sociale	<p>Membres du Conseil Municipal : Marie-Josèphe AYASSE Sandrine DEBELS Nicole PEIX</p> <p>Membres extérieurs : Yvette ATTARD Pascale BAYLE Elisabeth PUSTEL</p>
Ecole	<p>Titulaire : Marie-Josèphe AYASSE Suppléant : Pauline BAYLE</p>
Finances	Sandrine DEBELS Nicole PEIX Aliette de WYNDT
Travaux	Vincent GASPAR DOS SANTOS Jean-François PIZZABALLA Olivier ROSSIT Gérard VASCHALDE
Communication	Sandrine DEBELS Nicole PEIX Aliette de WYNDT
Economique	Marie-Josèphe AYASSE Nicole PEIX
Culturel et associatif	Marie-Josèphe AYASSE Nicole PEIX Aliette de WYNDT
Urbanisme	Nicole PEIX Jean-François PIZZABALLA
Sécurité	Gérard VASCHALDE Aliette de WYNDT
Environnement (ONF, Natura 2000...)	Christian BRUNEL Vincent GASPAR DOS SANTOS Olivier ROSSIT Aliette de WYNDT

Correspondant Défense	Vincent GASPAR DOS SANTOS Nicole PEIX
Office Intercommunal de Tourisme	Christian BRUNEL Jean-François PIZZABALLA

Délibération n° 5 : Désignation des délégués SDE 04 au secteur de TURRIERS

Suite aux élections municipales et conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE04), il convient de procéder à la désignation de délégués titulaires et suppléants selon les dispositions de l'article L5215-22 du CGCT afin de représenter la commune auprès du Collège du secteur SEYNE/TURRIERS/LE LAUZET.

Membres titulaires : Jean-Yves **SIGAUD** – Olivier **ROSSIT**

Membre suppléant : Alette **de WYNDT**

Délibération n° 6 : DEMANDE DE SUBVENTION FODAC 2020 – VOIRIE COMMUNALE

Après avoir étudié les 2 tronçons de route à reprendre pour en améliorer l'accès, le maire propose de continuer les travaux de réfection de la route du Bois Noir qui a été commencé en 2019 et de goudronner le chemin de Chaumiane qui dessert 3 maisons et qui est de plus en plus difficile à entretenir dans l'état.

L'estimation des travaux est d'un montant de 20 020 € pour 440 m de voirie.

Le maire propose de demander l'aide du FODAC 2020 auprès du Département 04 soit la somme de 9 700 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés, accepte cette proposition et demande auprès du Département 04 dans le cadre du FODAC 2020 pour la somme de 9 700 €.

Ces travaux sont prévus la première quinzaine d'octobre.

Questions diverses :

Depuis le 2 juin, la salle des sports est de nouveau réouverte mais limitée à 10 personnes.

L'Agence Postale Communale a repris ses jours d'ouvertures habituels.

La rénovation de l'espace public jeux pour enfants est en cours de réflexion afin de mieux le sécuriser.

En ce qui concerne l'école, deux enfants en plus ont repris l'école.

L'accès à la cantine est limité et sera étudié en fonction de la situation professionnelle des familles.

Séance levée à 22H.